

NATHALIE DUPORGE
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

Zoologue Capacitaire
Conservation des milieux et des espèces

nathalie.duporge972@gmail.com

+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Rapport d'activité 2022-2023 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.



Office National des Forêts Martinique

Nathalie DUPORGE



Rapport d'activité 2022-2023 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.

Mars 2023

Auteur :

Nathalie DUPORGE

NATHALIE DUPORGE 
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

Zoologue Capacitaire
Conservation des milieux et des espèces
nathalie.duporge972@gmail.com
+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Crédits photo : Nathalie DUPORGE ou précisée si extérieure.

Citation :

Duporge N., 2023- Rapport d'activité 2022-2023 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 2p + annexes

1. CONTEXTE DU RESEAU DE DETECTION PRECOCE DES IGUANES COMMUNS EN MARTINIQUE.....	5
2. ACTIONS REALISEES	7
A. PLANNING DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE.....	7
B. DEVELOPPEMENT DES OUTILS	8
C. RECRUTEMENT ET FORMATIONS.....	10
D. GESTION DE LA PERMANENCE TELEPHONIQUE	11
E. ANIMATION DU RESEAU	11
F. PRESENTATIONS ET VALORISATION DES RESULTATS.....	14
G. COMMUNICATION EXTERNE	14
3. ANALYSE DES DONNEES 2022-2023 COLLECTEES PAR LE RESEAU	15
A. QUANTITE ANNUELLE DE SIGNALEMENTS.....	15
B. TYPOLOGIE DES ACTIONS REALISEES	16
C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SIGNALEMENTS.....	18
D. DONNEES CONCERNANT LES ANIMAUX OBSERVES	19
4. ANALYSE ET DIFFICULTES RENCONTREES	20
A. SIGNALEMENTS :.....	21
B. INTERVENTIONS	22
C. GESTION POST-INTERVENTION	23
5. PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS.....	24
6. BIBLIOGRAPHIE	28
7. ANNEXES.....	29

Liste des illustrations :

Figure 1 - Carte du Zonage Réseaux de Veille	6
Figure 2 - Caisse d'entreposage d'Iguane Commun en sac	10
Figure 3 - Poster de bilan interannuel à destination des membres	13
Figure 4 – Répartition mensuelle des iguanes signalés au Réseau de Veille Iguane en 2021-2023	15
Figure 5 - Typologie des différentes actions engagés par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2022-23	16
Figure 6 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2022-23	17
Figure 7 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 202-23	18
Figure 8 - Carte de répartition des signalement reçus de Mars 2022 à Mars 2023 par le Réseau de Veille Iguane	18
Figure 9 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2023	19
Figure 10 - Classes d'âge des IC signalés au Réseau de Veille Iguanes en 2022-23	19
Figure 11 - Proportions des sexages réalisés pour les IC signalés au Réseau de Veille Iguane pour 2021-22	20

Liste des tableaux :

Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane	8
Tableau 2 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-23	15
Tableau 3 - Evolution des nombres d'IC signalés en capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2022-23	16

1. Contexte du Réseau de détection précoce des Iguanes Communs en Martinique

La Martinique abrite une biodiversité exceptionnelle et riche qui lui revêt un rôle important en matière de conservation mais également de valorisation de cette dernière. L'iguane des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est un reptile endémique des Petites Antilles, classé en danger critique d'extinction (CR) au niveau mondial et local par l'IUCN. La Martinique joue un rôle essentiel dans la conservation de cette espèce qui n'est plus représentée que sur les territoires d'Anguilla, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, la Guadeloupe, la Dominique et la Martinique. La disparition des populations d'Iguane des petites Antilles (IPA) a résulté historiquement de la chasse et de la destruction de son habitat. Aujourd'hui, la plus grande menace est liée à l'arrivée de l'iguane commun (*Iguana iguana*) dans les îles des Petites Antilles. Originaire d'Amérique, importé en Guadeloupe puis en Martinique dans les années 60, l'iguane commun (IC) est aujourd'hui présent en densité parfois très importante, notamment dans la zone de Fort-de-France. En Martinique, la présence de l'iguane des petites Antilles n'est attestée que dans les forêts du Nord autour de la Montagne Pelée et sur l'îlet Chancel, protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope ([AP N°053644 du 21 novembre 2005](#)). Jusqu'à présent, aucune observation d'iguane commun n'a été faite sur cet îlet.

Afin d'assurer sa survie à long terme, l'iguane des petites Antilles bénéficie du déploiement d'un Plan National d'Actions (PNA) de 5 ans, pour 2019 à 2023 (Ardops, 2018), dont la stratégie à long terme est d'assurer la conservation de l'iguane des petites Antilles et de ses habitats naturels et contribuer à prévenir son extinction. Trois objectifs spécifiques sont ainsi déclinés dans le PNA pour y parvenir :

- Objectif n°1 : restaurer l'iguane des petites Antilles et son habitat dans un état favorable par des actions de conservation appropriées.
- Objectif n°2 : sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la conservation
- Objectif n°3 : suivre la dynamique de la population et l'évolution des habitats naturels.

A ce jour, l'iguane commun représente la principale menace pour l'iguane des petites Antilles (compétition et hybridation avec descendances viables et fertiles). La priorité d'action est donc de limiter l'expansion de l'iguane commun vers le Nord de la Martinique et d'empêcher son arrivée sur l'îlet Chancel. Il s'agit ainsi de l'Action I.1 fixée en priorité 1 du Plan national d'action, et intitulée : « Réduire la pression exercée par l'iguane commun », par notamment la « Création des réseaux de veille : sur chaque territoire, un réseau regroupant l'ensemble des personnes et structures actives dans la gestion de l'iguane commun doit être créé. Un référent pour chaque zone et des protocoles d'actions devront être définis ».

Des réseaux de veille pour la détection précoce d'iguane commun ont ainsi été mis en place à partir de 2019 sur les communes de la côte Atlantique et du nord de la Martinique, directement situées à proximité ou hébergeant des populations d'iguanes des petites Antilles (Figure 1). Le bon fonctionnement de ces réseaux repose sur une bonne information de la population vis-à-vis de la problématique créée par l'iguane commun, pour favoriser les signalements et sur la formation et l'équipement d'agents de la gendarmerie, des pompiers, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des services municipaux et des associations volontaires, afin de pouvoir identifier les deux espèces d'iguanes puis mener à bien la capture et la mise à mort des iguanes communs signalés.

Les interventions des Réseaux de veille répondent à deux objectifs principaux :

- limiter l'expansion d'*I. iguana* vers les sites situés dans les communes du nord de la Martinique et sur l'îlet Chancel, dont il est actuellement absent et accueillant des populations viables d'*I. delicatissima*. Ce premier objectif est ciblé par une action prioritaire du PNA Iguane des petites Antilles, animé par l'ONF ;
- réguler les populations d'*I. iguana* dans les zones urbaines où il est présent en densité importante en réponse à des signalements afin de limiter ses impacts sanitaires et économiques et éviter son expansion vers le nord via différentes stratégies de régulation. Ce second objectif est ciblé par plusieurs actions du Plan de Lutte contre l'Iguane Commun (PLIC), déployé en Martinique et animé par la DEAL.

Ainsi, piloté et animé par l'équipe d'animation ONF du PNA depuis 2018, la mise en œuvre de ces réseaux de veille a été rendu possible par la volonté des institutions impliquées dans la conservation d'*Iguana delicatissima* et de l'évolution du cadre légal de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) à l'échelle nationale et territoriale. Deux arrêtés préfectoraux sont actuellement en vigueur pour autoriser la capture et la destruction des iguanes communs (*Iguana iguana*) en Martinique (2013, 2019). Dans ce cadre, en 2019 et 2020, 7 formations pratiques et théoriques ont donné lieu à l'habilitation de 31 membres des réseaux de veille au titre d'arrêtés préfectoraux^{1,2}.

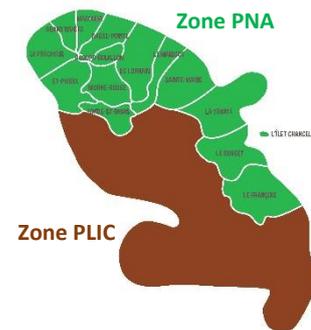


Figure 1 - Carte du Zonage Réseaux de Veille

Suite à la validation par les organes de fonctionnement du PNA (Comptes-rendus des COTEC et COPIL 2021), l'animation et la coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des iguanes communs sur les communes du Nord de la Martinique et aux abords de l'îlet Chancel (Zone PNA) a été soumis à consultation publique et attribué à la société Nathalie DUPORGE pour l'année 2022-2023. Les missions confiées par l'attribution de ce marché ont été de recruter, former et coordonner les membres du réseau de veille, d'assurer une permanence téléphonique pour les signalements, d'animer le fonctionnement du Réseau, via notamment un groupe WhatsApp (afin de déclencher rapidement la chaîne d'intervention), et d'organiser le stockage, l'analyse et la valorisation des données de terrain, afin d'en proposer une interprétation, le tout en vue de la protection des zones d'habitat des Iguanes des petites Antilles dans le cadre des objectifs fixés par le PNA.

Le présent rapport d'activité du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique expose l'ensemble des actions qui ont été réalisées de Mars 2022 à Mars 2023 en Zone PNA (Fig. 1), ainsi que l'analyse des données collectées durant cette période, le relevé et l'analyse des éventuelles difficultés rencontrées et les perspectives et améliorations à envisager pour l'avenir.

¹ 2013 - Arrêté préfectoral n°2013189-0013 du 8 juillet 2013 autorisant la capture et la destruction d'espèces animales exotiques envahissantes en Martinique

² 2019 - Arrêté préfectoral n°R02-2019-08-22-001 du 22 août 2019 autorisant les opérations de capture et destruction de spécimens de l'espèce exotique envahissante de la faune sauvage : *Iguana iguana*, Iguane rayé pour les collectivités territoriales, associations et structures privées - validité au 21 août 2024 - Liste des personnes habilitées à intervenir à jour du 11 avril 2022

2. Actions réalisées

a. Planning des actions mises en œuvre

Comme programmé dans la convention d'exécution de la prestation d'animation et de coordination du Réseau de Veille de détection précoce des Iguanes communs en Martinique, les actions mises en œuvre ont été déployées tout au long de la durée de prestation, selon le planning réalisé ci-après.

Les différentes actions menées ont été concertées tout au long de la prestation avec l'animateur et le chargé de mission PNA Iguane pour la Martinique. Les différentes entrevues ont donné lieu à des comptes-rendus de réunions ou points d'avancement transmis par échanges email entre les intervenants. Le déroulé annuel des différentes actions d'animation et de coordinations sont présentées au tableau 1.

Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane

	Coordination	Animation et outils	Recrutement et Formation	Logistique	Sensibilisation externe	
Avril 2022	Permanence téléphonique : gestion des appels et coordination des interventions, saisie BDD	Accompagnement mobilisation STIS pour un groupe interne RVIPA	Formation : 5 nouveaux membres			
Mai 2022						
Juin 2022			Tournée des membres et structures	Formation : 2 nouveaux membres	Remplacement matériels endommagés et fourniture caisses d'entreposage des IC contentionnés en sac	
Juillet 2022		Proposition relance sensibilisation opérateurs îlet Chancel			Relais TFT fonctionnel pour les prises en charge post-capture	Présentation Réseau à la Caravane Iguane au Carbet
Aout 2022					Mise en place Compte-rendu de capture en ligne	Présentation Réseau à la Caravane Iguane à Schoelcher + FDF + Le Carbet
Sept. 2022			Diffusion Bilan Activité annuel auprès des membres			Présentation Réseau à la Caravane Iguane à Saint Joseph x 2
Octobre 2022						Présentation Réseau à la Caravane Iguane à Saint Joseph
Nov. 2022		Participation ISG Meeting 2022	Tournée des membres et structures	Formation : 5 nouveaux membres	Fourniture T-Shirts et Casquettes	
Déc. 2022		Participation COTECHs				
Janvier 2023						Présentation Réseau à la Caravane Iguane au Prêcheur
Février 2023		Relance besoin sensibilisation opérateurs îlet Chancel	Proposition d'intervention groupée sur Tartane (Trinité)		Validation point collecte Nord Atlantique : Maison Forestière de Ste Marie	
Mars 2023			Mobilisation membres sur alerte à Pointe l'écurie (Le Robert)		Fourniture Congélateur Nord Atlantique	

b. Développement des outils

Afin d'optimiser l'efficacité du Réseau, les outils de fonctionnement et d'intervention du Réseau de Veille mis à jour en 2021, en concertation constante avec l'équipe ONF du PNA, ont été pérennisés, dans leur forme comme dans leur usage (Annexe I). Harmonisé avec les supports utilisés en Zone PLIC depuis 2021, les outils fonctionnels ont été mis à disposition de tous les membres par voie électronique et sont diffusés sur le groupe WhatsApp du Réseau de Veille en fonction des besoins des membres lors de leurs interventions.

Ainsi une version dématérialisée de la Fiche d'Intervention du Réseau de Veille³ a été mise en place en Août 2022 (Annexe II). Version numérique sous forme de compte-rendu dématérialisé en ligne via la plate-forme Google Form, la fiche en ligne permet la saisie, sur smartphone ou tablette, de l'ensemble des informations recensées dans la Fiche d'Intervention du Réseau. Les données saisies sont ensuite sauvegardées en ligne pour insertion dans la base de données du Réseau, et accessibles sur le dossier Google Drive dédié au Réseau de Veille Iguane, via l'adresse mail du Réseau Iguane Martinique pour l'Animation ONF du PNA.

Le bon fonctionnement quotidien du Réseau repose ainsi aujourd'hui sur l'utilisation pratique :

- de l'annuaire des membres formés et habilités,
- du groupe WhatsApp dédié à la communication, coordination et gestion des interventions,
- de la Fiche Reflexe de fonctionnement du Réseau de Veille Iguane en Zone PNA,
- de la Fiche d'Intervention à compléter et transmettre en cas de capture d'un IC.

En parallèle, la réflexion initiée en 2021-2022 sur les outils logistiques pour faciliter les interventions des membres du Réseau sur le terrain a été poursuivie cette année, avec la sollicitation d'institutions sur les côtes Caraïbe et Atlantique de la Zone PNA pour héberger du matériel de stockage des dépouilles. Au regard des fiches réflexes validées, les IC capturés doivent effectivement être rapidement mis à mort par un membre habilité et selon la procédure en vigueur (système de contention et abattage à bout touchant par carabine à plombs de moins de 20J). Ainsi il avait été demandé par l'animation ONF Martinique du PNA au SDIS de Martinique et à Cap Nord d'étudier la faisabilité de l'hébergement d'un congélateur à la caserne de Saint-Pierre et dans des locaux de Cap Nord.

Malgré diverses relances et un accueil positif du Chef de Centre de Saint Pierre, la réponse du SDIS Martinique reste en attente à ce jour. Des solutions de prise en charge alternative, via la coordination ou l'équipe des Techniciens Forestiers Territoriaux de l'ONF, ont permis la gestion des Iguanes communs capturés en façade Nord Caraïbe.

La sollicitation de Cap Nord n'ayant pas pu être menée à terme en façade Nord Atlantique, un relais précieux a pu être également assuré en 2022-2023 par l'équipe des Techniciens Forestiers Territoriaux de l'ONF sur ce secteur. La solution de l'installation d'un point de collecte et de mise à mort des Iguanes Communs, à usage des agents habilités, à la Maison Forestière de Sainte-Marie, a été validée par l'ONF Martinique. L'équipement du site en congélateur en cours en Mars 2023, et l'équipement en matériel de mise à mort sera réalisée prochainement.

Enfin, afin de sécuriser l'entreposage des iguanes capturés et mis en sac le temps de leur prise en charge pour mise à mort, chaque structure partenaire du Réseau de Veille Iguane a été dotée par la Coordination d'une caisse d'entreposage de dimensions adaptées, en plastique opaque, ventilées et disposant d'un couvercle sécurisé par clips. Les iguanes communs capturés et mis en sac selon le protocole de capture en vigueur peuvent ainsi être disposés, en sac, dans la caisse, permettant un entreposage sécurisé et au calme, dans l'espace dédié de la structure, en attente de prise en charge.

³ https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUHDtMWi66Y2ec500ZC4YDxGwZF7Q_ddZhILY6seWRJ3MFOA/viewform



Figure 2 - Caisse d'entreposage d'Iguane Commun en sac

En ce qui concerne la logistique post-capture de façon générale, des progrès ont été réalisés en 2022 sur l'anticipation de sacs vides à transmettre aux membres ayant capturé un iguane lors de la récupération pour mise à mort. Toutefois, il est arrivé à plusieurs reprises qu'aucun sac ne soit transmis en échange, conduisant plusieurs membres à se trouver temporairement en manque de sac suffisants. Des efforts d'optimisation du remplacement des sacs dans le cadre de ce fonctionnement pourront être recherchés à l'avenir.

c. Recrutement et formations

En parallèle de l'animation des membres au sein du Réseau de Veille, la coordination s'est attachée à assurer le recrutement de membres complémentaires, en priorité sur les communes de la Zone PNA qui ne comptaient pas encore de membre du Réseau de Veille sur leur territoire, mais également au sein des structures déjà participantes mais faisant face à des renouvellement de personnels fréquents (compagnies de gendarmeries par exemple), ou auprès de structures complémentaires encore peu engagées (EPCI, etc.).

Ainsi trois sessions de formation de membres pour le Réseau de Veille Iguane ont été réalisées les 06 Avril, 08 Juin et 16 Novembre 2022. Organisées en collaboration avec les formations du PLIC au Fort Saint-Louis, elles ont été dispensées par l'animation du Réseau de Veille et ont permis une mise en situation des enjeux de conservation de l'iguane des petites Antilles à l'échelle de l'ensemble du territoire.

La première session de formation organisée en Avril 2022 a ainsi permis de former 5 nouveaux membres, acteurs des territoires à forts enjeux de Saint-Pierre/Cap Nord, de Grand-Rivière, de Trinité et du Robert. Trois agents du STIS Martinique, un technicien agricole et un gendarme ont ainsi été formés pour intégrer le réseau au titre des arrêtés préfectoraux 2013189-0013 du 06 Juillet 2013 et R02-2019-08-22-001 du 22 Aout 2019.

La seconde session de formation a été dispensée en Juin 2021, pour la formation de 2 agents de la Police Municipale de Saint-Pierre. Formés et habilités, ces membres ont pu rejoindre le Réseau de Veille Iguane au titre de l'arrêté préfectoral 2013189-0013 du 06 Juillet 2013.

Enfin, 5 nouveaux membres, agents des mairies de Macouba, du Robert et agents du STIS Martinique basés au Lorrain, ont été formés lors de la troisième session, en Novembre 2022, au titre des arrêtés préfectoraux 2013189-0013 du 06 Juillet 2013 et R02-2019-08-22-001 du 22 Aout 2019.

L'ensemble des membres actuellement habilités et en service sur le territoire de Veille du PNA Iguane des Petites Antilles regroupe donc **72 membres formés**, au sein de **32 institutions**.

L'ensemble des supports de formation utilisés a été mis au point par le prestataire en 2021 et validé par l'équipe d'animation ONF du PNA (Duporge, 2022). Les documents d'émargement et validation individuelle de formation ont été transmis à l'autorité compétente (Deal Martinique) pour inscription des personnes formées aux arrêtés *ad hoc* (Annexe III).

d. Gestion de la permanence téléphonique

Du 01 Mars 2022 au 15 Mars 2023, la coordination du Réseau de Veille a assuré, avec le soutien de l'équipe ONF du PNA, la permanence téléphonique du numéro d'appel du Réseau de Veille Iguane (06 96 24 67 69) et de la ligne du Numéro Unique Iguane dédiée aux communes du Nord mise en service en Novembre 2021 (05 96 50 57 58), de façon continue, 7 jours sur 7, de 6h30 à 22h. A la réception d'un appel, l'appelant a systématiquement été pris en charge afin de pouvoir, soit apporter les réponses aux questions posées, soit réceptionner un signalement et déclencher dès lors le protocole prévu à la Fiche Réflexe. En cas d'appel en absence éventuel, les appelants ont été recontactés aussitôt l'appel constaté. Les signalements et contacts réalisés directement par WhatsApp ou sms ont également été pris en compte sur les mêmes plages horaires, traités et archivés selon le même protocole que les appels.

Tous les signalements ainsi réceptionnés ont été systématiquement archivés dans la base de données ONF du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, accompagnés de leurs détails de signalement, observation, données et intervention mise en œuvre. Stockée en ligne en dossier Google Drive partagé via l'adresse mail du Réseau Iguane Martinique, cette base de données compatible SINP est ainsi tenue à jour en temps réel et consultable par l'équipe ONF du PNA à tout instant (Annexe IV).

Les données complémentaires des signalements reçus et interventions menées (photos, vidéos, données de géolocalisation, ...) sont également archivées et sauvegardées informatiquement par ordre chronologique par la coordination. A disposition de l'Animation ONF du PNA à tout moment, la méthodologie de transfert ou d'accès pour l'ONF doit encore être finalisée.

e. Animation du Réseau

En poursuite des actions d'animation et de coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes commun en Martinique déployée en 2021-2022, l'ensemble des membres ont pu être sollicités via le Groupe WhatsApp du Réseau ou individuellement tout au long de l'année. Deux tournées de terrain, réalisées en Juin et Novembre 2022 (Tab.1), ont permis de rencontrer régulièrement les membres en personne, d'échanger concrètement sur leur territoire et de gérer les aspects logistiques éventuels.

Grâce aux échanges personnalisés et fréquents entre la coordination et les membres, un contact personnalisé est entretenu avec les membres déjà formés et les membres nouvellement intégrés. Les besoins, attentes et difficultés de chacun ont pu être entendues au fur et à mesure du temps, et prise en compte en vue de mettre en place une animation efficace pour atteindre les objectifs du Réseau de Veille.

La poursuite de l'animation sur le même schéma que l'an passé, via :

- les actions de coordination des interventions, notamment de l'accompagnement logistique et de prise en charge des IC capturés pour leur mise à mort,
- les contacts et relances régulières pour mobiliser les membres sur les signalements restés sans capture,
- la sollicitation des structures pour former de nouveaux membres,
- les passages physiques de la coordination sur le terrain,
- et les rencontres avec les membres au cours de l'année,

permet de maintenir le dynamisme du Réseau dans un climat de confiance fédérateur entre les membres et autour de la coordination et de favoriser l'implication de chacun au travers de l'activité du groupe WhatsApp afin que chaque membre puisse contribuer efficacement aux actions du Réseau et assurer une présence active sur les territoires concernés.

Enfin, un bilan interannuel des activités du Réseau de Veille Iguane au format « Poster » a été réalisé par l'animation pour une diffusion interne à destination des membres (Figure 3). Validé par l'animation ONF du PNA il a été diffusé numériquement auprès de tous les membres du Réseau en Septembre 2022. Grâce aux graphiques, chiffres clefs et illustrations, ce poster-bilan a permis à chacun d'avoir une vision globale des actions engagées, des résultats obtenus sur le terrain et des efforts fournis par tous. Il a également été l'occasion de saluer et de remercier les membres pour leur engagement au quotidien pour la réussite des interventions.



PREFET DE LA MARTINIQUE
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Office National des Forêts
Martinique



OFB
Office Français de la Biodiversité

NATHALIE DUPORGE
Biodiversité. Expertise. Pédagogie



RÉSEAU POUR LA CONSERVATION D'IGUANA DELICATISSIMA

BILAN 2021 - 2022 DU RÉSEAU DE VEILLE IGUANE



Total 2021/22 : 30 structures impliquées
63 membres habilités sur 14 communes

Une île : 2 Réseaux



Réseau de Veille Iguane
PNA
Réseau de Lutte
PLIC

Iguane rayé (IC)
Iguane peyi (IPA)



Formations : Juin et Septembre 2021
=> 19 nouveaux membres

1 Session de sensibilisation Cellule EEE du PNRM

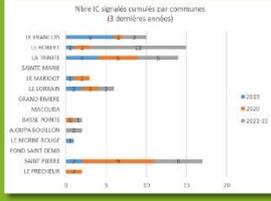
124 appels d'Avril 2021 à Avril 2022

31 en zone PNA / 58 en zone PLIC / 21 IPA signalés

11 Iguanes rayés capturés sur 31 signalés en Zone PNA

26% des iguanes sont non observés une fois sur site

30 demi-journées d'intervention pour 18 membres





Cas d'exemple à Ajoupa-bouillon : la nécessité de maintenir une pression de communication constante.

En ce début d'année 2022, le Réseau de Veille a été avisé, à presque 19h00, d'un signalement particulièrement préoccupant d'un IC observé quartier Dufally, en milieu de journée le 10 février 2022, par la personne en charge de la communication à la Mairie d'Ajoupa-bouillon. Les clichés ont confirmé sur le champ qu'il s'agissait d'un IC, la mobilisation du groupe de membres est intervenue aussitôt, mais aucune intervention sur le site n'a pu être menée avant le lever du jour le lendemain, par les agents formés de la commune... sans succès de capture.

Ainsi, dans un secteur aux enjeux de capture plus que primordiaux, et malgré une sensibilisation des élus et de la population depuis plusieurs années, via :

- les animations récurrentes de la Caravane Iguane à l'occasion d'événements sur la commune,
- les actions diverses de sensibilisation des quartiers à fort enjeux de conservation (Grande Savane, Vieux Caca, Cité Grenade, Dufally, ...),
- le relais par la commune même de l'importance de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans le magazine municipal de juillet 2021,
- l'habilitation de 3 agents techniques de la ville à la capture et destruction au titre de l'arrêté 802-2019-08-22-0012, résidant pour certains à quelques centaines de mètres du lieu d'observation initial, en toute connaissance de cause de la part de l'appelant,

nous n'avons pu constater le manque de compréhension du caractère d'urgence des signalements des IC pour augmenter les chances de capture. L'ensemble des mesures de sensibilisation mises en œuvre, la formation des agents, leur motivation et disponibilité semblent alors bien mineures au regard de ce retour d'expérience qui pourrait avoir des conséquences particulièrement graves pour le risque d'hybridation si cet animal (ou d'autres) n'est finalement pas capturé.

Résultats des actions pour les IC signalés



8, 20%
11, 35%
12, 39%

■ capturé
■ non capturé
■ non observé

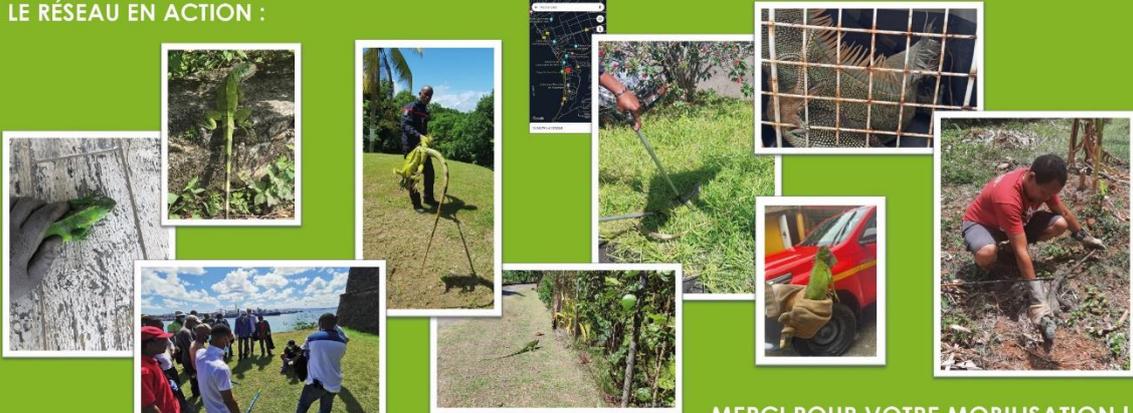
SIGNALER UN IGUANE DÈS QU'IL EST OBSERVÉ



MAXIMISE LES CHANCES DE CAPTURE DU RÉSEAU !

Années de Réseau	2019	2020	2021-22
Nbre IC signalés au Réseau en zone PLIC	42	56	58
Nbre IC signalés au réseau en zone PNA	17	25	31
Nbre IC capturés	3	7	11
Taux de capture effective	17,6 %	28,0 %	35,5 %

LE RÉSEAU EN ACTION :



MERCI POUR VOTRE MOBILISATION !

Figure 3 - Poster de bilan interannuel à destination des membres

13

2022-2023

f. Présentations et valorisation des résultats

Ainsi que prévu à la convention 2022-2023 d'Animation, les activités et résultats du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique de cours d'année ont été présentés aux COTECs du PNA Iguane pour la Martinique et la Guadeloupe en Novembre et Décembre 2022. Les supports de présentation, intégrés au support global des COTECs 2022, sont disponibles auprès de l'ONF, animateur du PNA Iguane.

En parallèle de ces présentations, et sur validation conjointe avec l'équipe du PNA Iguane, une présentation de l'historique des méthodologies de lutttes contre l'Iguane Commun déployées aux Antilles Françaises de 2018 à 2022 a été réalisée, en anglais, à l'occasion du meeting annuel de l'Iguana Specialist Group de l'UICN. Les supports de présentation sont annexés numériquement au présent rapport d'activité (Annexe V).

g. Communication externe

Au cours de l'exercice de l'animation et de la coordination du Réseau de Veille Iguane, la coordination a pu se rendre sur les sites de différents signalements ou observations, d'IC ou d'IPA, en Zone PNA. Ces déplacements ont été l'occasion de prendre contact avec les riverains ou acteurs territoriaux (agriculteurs, élus, agents, etc.) de ces quartiers, afin de pouvoir sensibiliser la population aux enjeux de la distinction entre les deux espèces et de la détection précoce des Iguanes communs en Zone PNA. Des supports d'identification, des flyers de présentation et les coordonnées du Réseau de Veille Iguane ont ainsi pu être diffusés, directement auprès des populations des zones à forts enjeux de conservation. Il est à noter que si ces flyers Iguane des Petites Antilles / Tortues Marines ou Iguane Commun / PLIC sont de bons supports de sensibilisation, **l'absence du numéro unique Iguane** (05 96 50 57 58) sur ces derniers se révèle parfois peu fonctionnelle en absence de moyen d'ajout à main levée.

En parallèle de ces actions, la coordination a également eu l'occasion de pouvoir diffuser informations et supports de sensibilisation lors de sa participation à l'animation de la Caravane Iguane auprès du grand public. Participant à l'animation au titre d'animateur expérimenté pour la sensibilisation à la conservation générale de l'Iguane des petites Antilles, la coordination a pu informer plus en détail les visiteurs sur les actions du Réseau de Veille Iguane et approfondir la sensibilisation aux enjeux de la détection précoce, notamment pour les communes préoccupantes de la Zone PNA.

Enfin, grâce à la mutualisation avec le PLIC du site et de la ressource Iguane au Fort Saint-Louis pour la tenue des sessions de formation des nouveaux membres, la coordination a pu porter un message complémentaire sur le Réseau de Veille Iguane en Zone PNA auprès des participants. Cette sensibilisation en complément a permis de dresser un portrait complet et concret de l'ensemble des réseaux de veille à l'œuvre sur le territoire martiniquais, tant pour les membres du Réseau que pour les agents du PLIC. La pratique conjointe des mises en situation par les participants « Réseau de Veille Iguane » et « PLIC » a également permis l'échange de retours d'expérience et la mise en lien des membres.

3. Analyse des données 2022-2023 collectées par le Réseau

a. Quantité annuelle de signalements

Entre le 08 mars 2022 et le 15 mars 2023, le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique a réceptionné **150 appels** ou messages téléphoniques pour des Iguanes communs (IC), des Iguanes des petites Antilles (IPA) ou d'autres espèces (soit +11% par rapport à 2021-22). Le tableau 2 montre que l'augmentation des appels pour signalements a majoritairement concerné la zone PNA visée par le Réseau de Veille Iguane, avec un **doublément du nombre d'appels** pour des signalements dans la Zone PNA (+90%).

Tableau 2 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-23

Espèces :	IC Zone PNA	IC Zone PLIC	IPA	Iguane incertain	Autres
Appels reçus en 2021-2022	30	58	21	9	6
Appels reçus en 2022-2023	57	70	10	5	10

En ce qui concerne les « autres », les appels ont concerné, soit des demandes d'information généraliste sur les iguanes en Martinique, soit d'autres espèces (geckos, tortues). Lors des appels reçus, un ou plusieurs animaux ont pu être signalés, portant ainsi à plus de 93 le nombre d'IC signalés pour la Zone PLIC, **67 IC signalés en Zone PNA** (contre 31 en 2021-2023) et 12 IPA signalés observés (en Zone PNA).

En ce qui concerne la répartition cumulée des appels pour tous les signalements concernant des IC ou des IPA (Fig. 4), leur répartition montre une augmentation des signalements de 2021 à 2023, avec une augmentation des signalements suite à la mise en œuvre du numéro unique 05 96 50 57 58 et de la campagne de communication grand public associée (Novembre 2021 à Février 2022), notamment pour la Zone PLIC. En 2022-2023, le nombre d'appels pour la Zone PLIC sur la ligne du Réseau de Veille Iguane est proportionnellement en diminution. Toutefois, le nombre de signalements d'IC en ZONE PNA, couverte par le Réseau de Veille Iguane, est en forte augmentation (+90% en moyenne), notamment sur les mois de novembre 2022 à mars 2023.

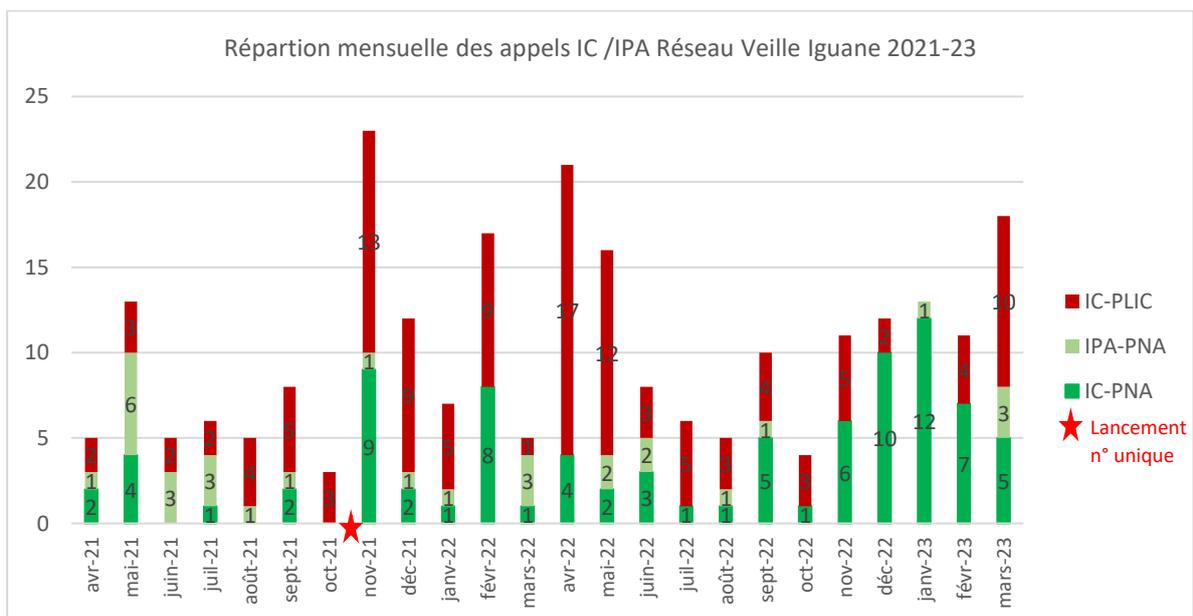


Figure 4 – Répartition mensuelle des iguanes signalés au Réseau de Veille Iguane en 2021-2023

Sur les 150 signalements reçus, le Réseau de Veille en Zone PNA a donc été concerné par 60 signalements d'iguanes communs (ou suspicion d'iguane commun), pour lesquels 20 membres se sont mobilisés sur **46 demi-journées d'interventions**, soit pour se déplacer sur le site de signalement, soit parce qu'ils ont réalisé le signalement (et la capture le cas échéant) dans le cadre de l'exercice de leur fonction au sein de la structure professionnelle dont ils dépendent.

b. Typologie des actions réalisées

Depuis la mise en place des Réseaux de Veille pour les Zones PN et PLIC en 2019, le nombre d'IC signalé n'a eu de cesse d'augmenter, potentiellement du fait de la meilleure sensibilisation du grand public et des acteurs des territoires concernés, mais possiblement aussi du fait de l'augmentation du nombre d'IC sur les secteurs concernés. Ainsi le tableau 3, montre l'évolution du nombre d'iguanes communs traités en Zone PNA, le taux de capture effective étant en augmentation de façon générale.

Tableau 3 - Evolution des nombres d'IC signalés en capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2022-23

Années de Réseau	2019	2020	2021-22	2022-23
Nbre IC signalés au Réseau en zone PLIC	42	56	58	70
Nbre IC signalés au réseau en zone PNA	17	25	31	67
Nbre IC capturés	3	7	11	19
Taux de capture effective	17,6 %	28,0 %	35,5 %	28,4 %

Ainsi, les 67 iguanes communs signalés de mars 2022 à mars 2023 ont donné lieu au déclenchement de divers types d'actions, présentées à la figure 5. En fonction du type de signalement reçu, le Réseau de Veille a déployé les actions adaptées, en cohérence avec le canevas de la Fiche Réflexe pour la Zone PNA et la disponibilité de ses membres. Il apparaît que la majorité des actions représente une demande de capture sur le groupe WhatsApp du Réseau de Veille (69%), aucun membre n'étant sur place au moment de l'observation, ou l'observation ayant eu lieu avant le signalement (1/2 journée à plusieurs jours avant). Près de 18 % des signalements ont donné lieu à une capture directe ou une tentative de capture puis coordination de la gestion de l'animal (du fait de la présence de l'animal sur site et d'un membre sur site ou à proximité immédiate). Enfin, 3% des actions constituent des relances de passage via le groupe WhatsApp, notamment lorsque le signalement intervient sur un site où un animal avait précédemment été observé et signalé, que ce soit le même IC ou non.

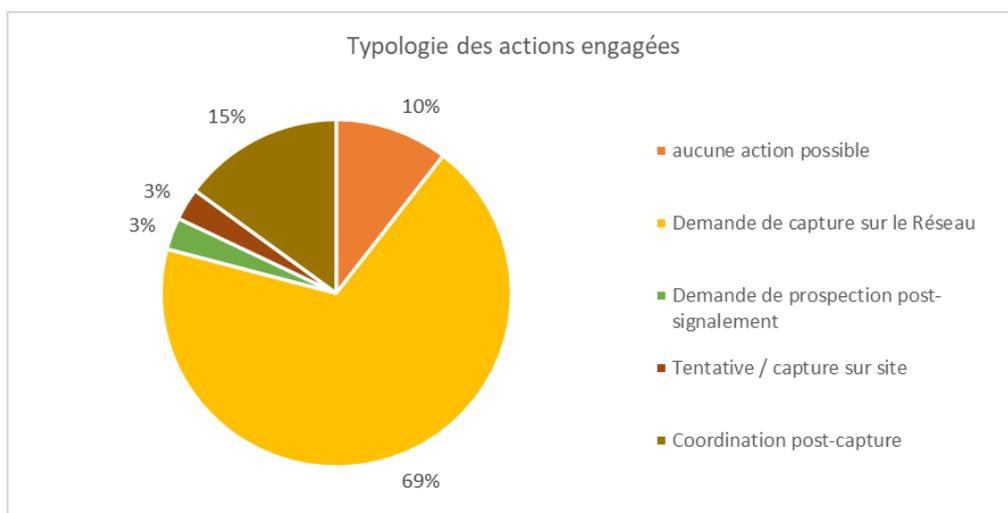


Figure 5 - Typologie des différentes actions engagées par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2022-23

Suite à l'engagement de ces diverses actions par le Réseau et ses membres, les issues des interventions déclenchées peuvent être regroupées en trois catégories. Soit l'animal est capturé, soit il ne l'est pas, soit il n'est pas observé par le (ou les) membres qui se rendent sur place (Fig. 6). Il apparaît que dans la grande majorité des interventions (54%), l'animal signalé en Zone PNA n'a simplement pas pu être observé sur place (36 animaux sur 67). Sur les cas restants, 19 animaux ont pu être capturés et 8 n'ont pu être attrapés malgré les efforts des membres déployés sur site.

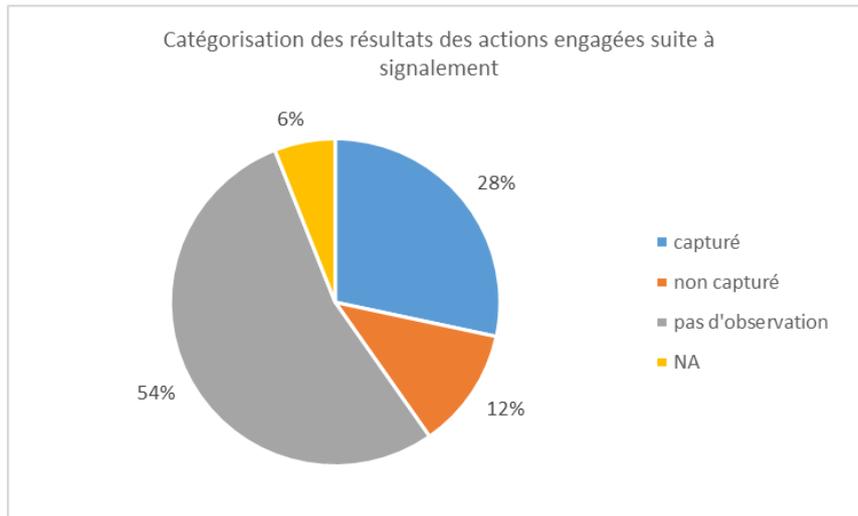


Figure 6 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2022-23

L'efficacité du Réseau de Veille réside à la fois sur (1) la bonne connaissance du cadre d'actions à engager, sur (2) la réactivité, la mobilisation et la disponibilité des membres et sur (3) la qualité des signalements reçus. A ce titre, la figure 7 regroupe les différentes typologies des appelants ayant remonté des signalements. On peut y observer que la majorité des signalements est issue des particuliers (55%), qui contactent le Réseau de Veille de façon diverses, majoritairement via le numéro unique Iguane 05 96 50 57 58. Les membres même du Réseau de Veille contribuent quant à eux à 33% aux signalements, du fait de leur implication active sur le territoire, de par leur fonction professionnelle qui en fait souvent un maillon initial de signalement par un tiers et de par leur réactivité en cas de signalement direct. Enfin, les institutionnels et services de secours ont remonté cette année 6% des signalements, soit autant que les signalements issus de professionnels, acteurs sensibilisés des territoires concernés.

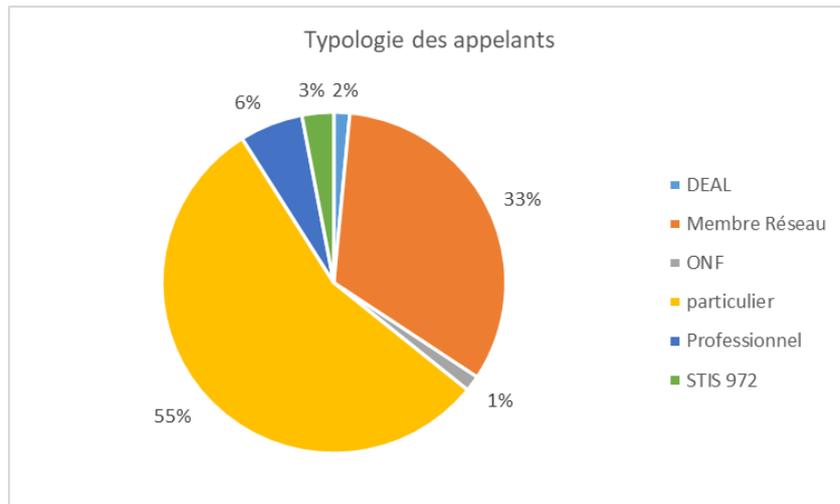


Figure 7 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 2022-23

c. Répartition géographique des signalements

La répartition géographique des observations pour la Zone PNA est présentée à la figure 8. Elle fait apparaître les secteurs géographiques qui ont présentés une plus forte prévalence des observations d'iguanes communs entre Mars 2022 et Mars 2023. Ainsi une très forte recrudescence de signalements a été enregistrée sur Trinité (28 signalements, 4 captures). Une augmentation des signalements a également été enregistrée sur la commune du François (11, 7 captures). Augmentation également des signalements sur Sainte-Marie, de même qu'au bourg du Lorrain, sans réussite de capture à ce jour. Enfin, un signalement récurrent du bourg du Prêcheur à Anse Belleville en Novembre 2022 a finalement permis la capture de l'animal en Décembre 2022.

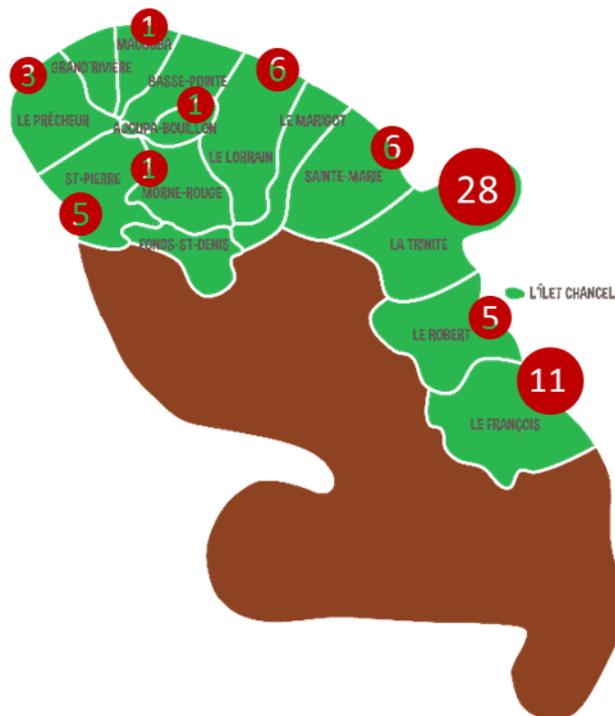


Figure 8 - Carte de répartition des signalements reçus de Mars 2022 à Mars 2023 par le Réseau de Veille Iguane

Si on intègre les données précédentes pour le suivi des iguanes communs signalés au Réseau de Veille, la répartition géographique sur les quatre dernières années (Fig. 9) confirme les chiffres précédents. Ainsi les communes de la façade Nord Atlantique et Saint-Pierre, apparaissent comme les communes les plus préoccupantes en termes d'observations installées dans le temps.

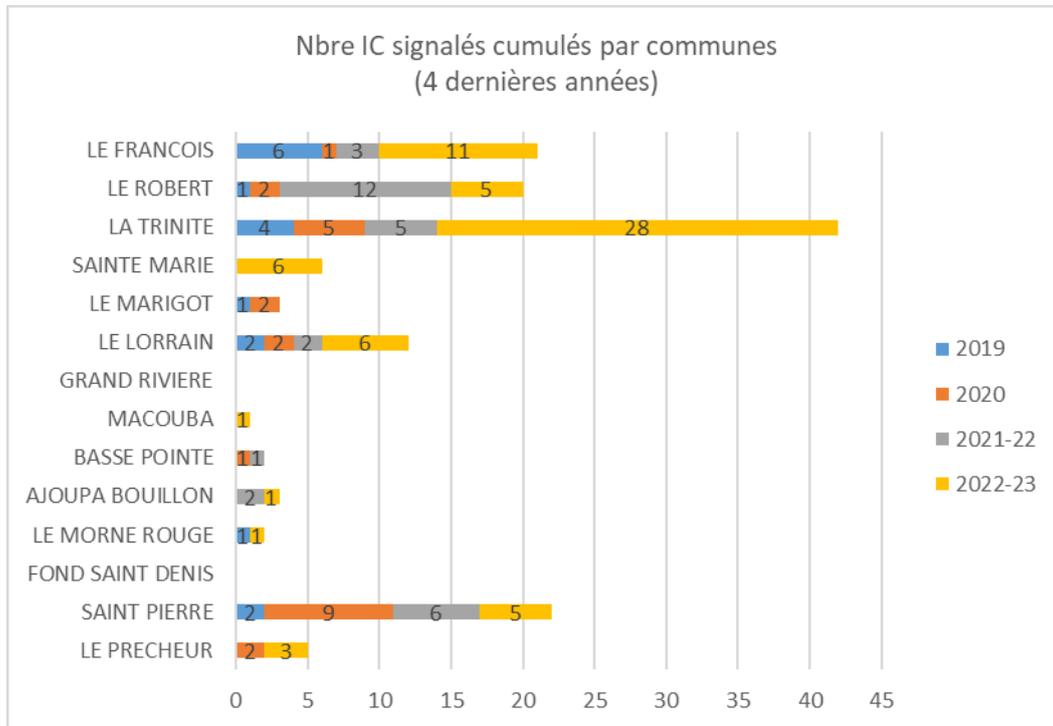


Figure 9 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2023

d. Données concernant les animaux observés

Enfin, les informations apportées sur les individus restent sporadiques et souvent incomplètes, comme le montrent les figures 10 et 11 concernant les classes d'âge et le sexage des IC signalés en Zone PNA. Ainsi 57% des IC signalés n'ont pu être catégorisés de façon sûre dans une classe d'âge donnée. Les adultes constituent 34% des observations, les juvéniles et sub-adultes ne représentant que 5 et 4 %.

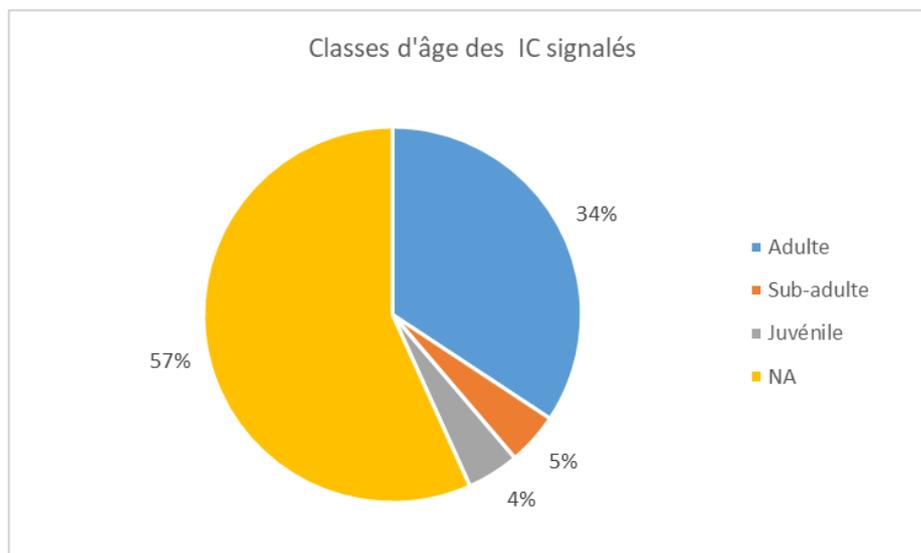


Figure 10 - Classes d'âge des IC signalés au Réseau de Veille Iguanes en 2022-23

De même, la très large majorité des IC observés n'ont pas pu être sexés avec certitude (70% des signalements). Parmi ceux sexés, mâles et femelles sont représentés en proportions similaires (16 et 14%)

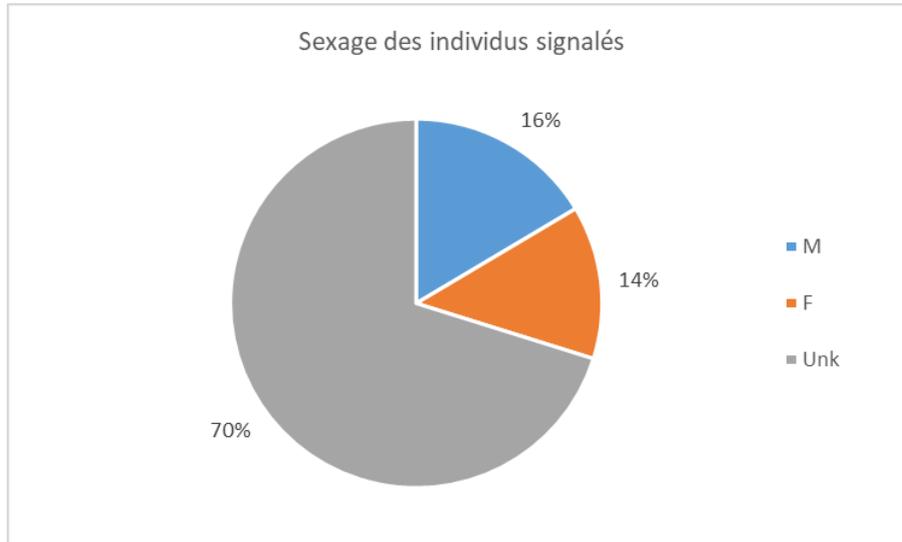


Figure 11 - Proportions des sexages réalisés pour les IC signalés au Réseau de Veille Iguane pour 2021-22

Dans les deux cas (classe d'âge et sexage), les données fiables ont pu être collectées sur les individus capturés, grâce aux comptes-rendus de capture et informations transmises par les membres intervenus.

4. Analyse et difficultés rencontrées

Les résultats de fonctionnement du Réseau de Détection Précoce des Iguanes Communs mettent en évidence une **évolution inquiétante de la situation de présence** pour diverses communes à enjeux en ce qui concerne la conservation de l'Iguane des petites Antilles.

Ainsi, sur le secteur du pourtour terrestre de l'îlet Chancel, les communes du François et de Trinité ont vu leur nombre de signalement annuel augmenter très fortement :

- Pour ce qui est du **François**, les signalements plus récurrents au niveau de la ravine courant le long du Carrefour Express / Roda / BricoSud peut être le résultat positif d'une sensibilisation efficace des riverains par le membre sur place (Arnaud AGAT, Brigade du Littoral, très impliqué et réactif) mais peut aussi témoigner d'une **population d'iguanes communs en augmentation** sur le site.
- De même, sur **Trinité**, le nombre très important de signalements pour les derniers mois peut résulter d'une sensibilisation efficace des riverains (notamment d'enfants sensibilisés via les actions Caravane et ateliers Iguane des petites Antilles du Carbet des Science), de la présence récurrente d'agents du PNRM qui ont collecté des informations au gré de leurs chantiers sur le secteur, mais potentiellement aussi d'une **population d'IC vraisemblablement installée** et en croissance sur ce secteur (entre l'ancien VVF et l'Anse Bonneville).

En ce qui concerne le secteur du bassin de la rivière Capot, abritant des populations d'Iguane des petites Antilles, les quelques cas isolés ou récurrents sur Ajoupa-Bouillon et Le Lorrain/Sainte-Marie témoignent également de l'augmentation du risque lié à la présence d'IC. Ainsi :

- Pour ce qui est d'**Ajoupa-Bouillon**, l'IC abattu à Dufailly en Janvier 2023 était un animal significativement différent de celui signalé sur le même secteur puis à Milles-pas en Février 2022. Il s'agit vraisemblablement de 2 individus différents. Au regard des échanges avec les riverains et les services de la Mairie, il apparaît que les messages grand public sur l'iguane sont toujours peu clairs pour les résidents. Un fort **besoin de sensibilisation des administrés** des quartiers hébergeant des populations d'Iguanes Peyi est exprimé par le Service Communication de la Mairie.
- Pour ce qui est du **Lorrain**, plusieurs signalements au bourg ont été réalisés à plusieurs reprises, sans succès de capture malgré de nombreuses tentatives de capture *a posteriori*, qui ont généralement conduit à ne pas pouvoir observer les animaux signalés, faute de membre disponible au moment du signalement.
- Pour **Sainte-Marie**, les animaux observés l'ont généralement été en fond de rivière, en rendant l'accès pour capture très difficile.

Enfin, sur la façade Nord Caraïbe,

- Les signalements sur **Saint-Pierre** sont stables en nombre mais la sensibilisation y est peut-être un peu moins efficace.
- Sur le Prêcheur par contre, la gestion d'un IC observé en Novembre 2022 a été compliquée par le délai de signalement et le terrain peu aisé à parcourir. Toutefois, la mobilisation active des membres du Réseau (David GERMANY et Jean-Daniel LAURENCE, PM du Prêcheur) et leurs actions de communication (affichage, flyers, ...) a porté ses fruits rapidement et permis de capturer l'animal sur nouveau signalement en 3 semaines.

Ainsi, malgré une mobilisation parfois très active de la Coordination et de membres du Réseau de Veille très impliqués, il semble que les situations de certains sites n'évoluent pas de façon très positive et témoignent d'une forte augmentation du risque Iguane commun pour la conservation de l'Iguane des petites Antilles. La question de l'**adaptation des outils ou actions de conservation** déployées sur ces territoires pourra être pertinente à envisager afin de chercher à faire diminuer ce risque.

Au regard des résultats et retours d'expérience issus des signalements et interventions ayant eu lieu entre Mars 2022 et Mars 2023, les difficultés principales rencontrées par le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique ont concerné les thématiques suivantes.

a. Signalements :

- Problématique de la qualité des signalements :

Malgré les efforts de communication grand public, l'investissement des membres et la minutie de la coordination pour collecter les informations précises nécessaires à la mise en œuvre d'une capture efficace, nombres de signalements se révèlent infructueux. En effet, **l'importance de l'urgence du signalement d'une observation à l'instant où elle se produit doit encore être mise en avant auprès du grand public pour rendre les interventions plus efficaces**. Ainsi de trop nombreux signalements sont reportés *a posteriori*, plusieurs heures, voire jours, après l'observation. Les chances d'observations par le membre qui se déplace sont dès lors fortement réduites et conduisent à un taux très important d'interventions sans succès faute de localisation de l'animal (figure 6). Du fait de signalements *a posteriori*, il est de plus parfois difficile d'engager des membres disponibles (soirées, week-end, ...) ou de motiver des passages lorsque l'on sait les chances de ré-observations fortement diminuées par un appel trop tardif ou une absence de surveillance de l'animal en attendant l'arrivée de l'équipe d'intervention.

➤ Gestion du numéro unique :

Depuis la mise en fonction du Numéro Unique Iguane en Novembre 2021, le nombre d'appels destinés à la zone PLIC s'est équilibré par rapport aux sollicitations du Réseau de Veille pour la Zone PNA. **Moins d'appels mal orientés ont été reçus**, probablement grâce aux ajustement des choix du serveur vocable en accès via le numéro, favorisant en premier lieu Fort-de-France et Schoelcher comme premiers choix.

Des appels relictuels pour la Zone PLIC ont toutefois été régulièrement réceptionnés par la coordination du Réseau de Veille, notamment en dehors des horaires de fonctionnement administratifs des services de Fort-de-France et Schoelcher, ou encore pour des signalements sur d'autres communes de la Zone PLIC. Dans tous ces cas, la coordination s'est employée à effectuer la redirection vers les mairies ou organes territoriaux habilités à la capture sur les secteurs PLIC concernés.

Au regard de l'augmentation globale des appels reçus, la mobilisation des services des communes du PLIC joignables par le numéro unique, ainsi que les autres communes, doit rester forte afin d'assurer la prise en charge directe des appels pour cette zone.

b. Interventions

➤ Disponibilité membres :

Une des difficultés principales au fonctionnement du Réseau de Veille reste lié à son architecture même puisqu'il entend solliciter des membres qui sont des acteurs professionnels des territoires concernés, et donc déjà engagés sur les missions qui leur incombent durant leurs heures de travail. Si la réactivité du groupe reste satisfaisante et que ses membres ont pu se rendre globalement disponibles pour l'ensemble des interventions, on peut constater que **sur les 72 personnes formées, seuls 20 membres (27,7%) sont réellement intervenus**, cumulant ainsi la charge d'intervention. Un certain relâchement dans la réponse à la sollicitation sur le groupe WhatsApp a pu être ressenti par la Coordination. Ainsi, une communication personnelle ciblée vers les acteurs des secteurs concernés par le besoin d'intervention a été nécessaire sur de nombreux signalements cette année pour garantir une réponse des membres concernés.

➤ Difficulté des captures :

Comme précédemment, la capture à la canne reste parfois compliquée à mettre en œuvre, de par le caractère furtif et arboricole de l'espèce. Certains animaux pourtant observés restent inaccessibles malgré les efforts déployés (hauteur, caches, broussailles, ...). La question d'envisager d'autres méthodologie de capture ou d'interception est régulièrement levée et reste à étudier au sien des instances de décision du PNA Iguane.

Les récurrences récentes sur certains secteurs (Trinité, François...) pourraient également conduire à envisager d'autres méthodologies, soit de capture individuelle autre que la canne (piégeage ? tir ?), soit d'adaptation des formats d'interventions, pour autant que l'outil du Réseau de Détection Précoce des Iguanes communs en Martinique reste pertinent pour traiter ces cas.

Enfin, une problématique d'équipement en matériel adapté à été rencontré par les membres Réseau de l'Unité de Capture des Animaux Divaguants de CAP NORD en Décembre 2022. Mobilisés sur une tentative de capture, celle-ci à finalement échoué car l'Unité n'était pas équipée d'une canne adaptée pour les iguanes commun mais juste du lasso chien/chat de leur service. Une dotation de canne a pu

être mise en œuvre rapidement par l'ONF dans le mois suivant. Le complément de matériel (canne supplémentaire et sacs de contention) doit pouvoir leur être attribué prochainement.

c. Gestion post-intervention

➤ Equipement de mise à mort et points de collecte :

Le retour d'expérience et les résultats du Réseau de Mars 2022 à Mars 2023 montre que les membres impliqués, lorsque les conditions s'y prêtent, réalisent sans problème la capture des IC signalés lorsque ceux-ci sont observés. Une fois capturés, ils sont contentonnés dans les sacs et caisses prévus à cet effet, dont ils ont été dotés dans leurs structures.

Comme évoqué en 2021-2022, la quasi-totalité des structures engagées dans le Réseau de Veille Iguane ne sont pas équipées pour la gestion de la mise à mort et des dépouilles des IC capturés, en dehors de l'ONF et de la coordination. Grâce à l'analyse réalisée en 2021-22, une meilleure réactivité pour assurer la prise en charge des IC capturés (19 en Zone PNA) pour assurer leur mise à mort selon le protocole retenu dans le cadre du PNA et du PLIC et la gestion de leurs dépouilles a pu être mise en œuvre au cours de la dernière année.

Ainsi des efforts ont pu être réalisés pour assurer auprès des membres :

- la remise d'un sac vide en échange de la récupération d'un IC en sac, afin de maintenir un équipement efficace pour la structure qui avait capturé, en vue des prochaines interventions,
- une disponibilité et réactivité plus grande des techniciens forestiers territoriaux de l'ONF pour assurer la prise en charge de ces IC vigiles contentonnés, comme recommandé à l'annuaire,

Toutefois, la finalisation d'un point de collecte sur chaque côte de la Zone PNA resterait une option complémentaire et pérenne pour la gestion des IC capturés. Pour autant qu'un membre, équipé pour la mise à mort et autorisé à utiliser les installations du point de collecte, soit mobilisable sur le secteur pour réaliser l'abattage et la mise en congélateur.

➤ Remplissage fiches :

Ainsi que prévu à la Fiche Réflexe de fonctionnement du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, toute intervention doit donner lieu au remplissage et archivage d'un compte-rendu de capture (ou tentative) par les membres impliqués. Il apparaît que les renseignements de capture ont bien été transmis par les membres, même s'ils ont parfois eu besoin d'être relancés, pour la quasi-totalité des interventions de capture. Ainsi seules les informations de deux captures sur les 19 réalisées manquent à ce jour à la base de données. Toutefois, les informations transmises ont été communiquées de façons diverses, soient par Fiche d'intervention dématérialisée (2), soit par photo de la Fiche d'intervention papier (6), mais finalement le plus fréquemment par échange WhatsApp. Si cette dernière option est souvent utilisée par facilité, elle présente le défaut de disperser les informations, de la diluer dans le flot des messages reçus par la Coordination et n'assure aucun archivage ou sécurisation des données.

Ainsi, malgré le rappel systématique aux membres la nécessité de transmettre le compte-rendu avec l'iguane, à chaque action de prise en charge de l'animal en sac par un membre équipé pour la mise à mort, les informations de capture ont dû régulièrement être redemandées aux destinataires finaux des animaux capturés (ONF) et peu de fiches d'intervention ont concrètement été rédigées.

5. Perspectives et améliorations

A la lueur des résultats obtenus, il apparaît que le nombre de signalements est en augmentation constante depuis 2019, avec un maintien des proportions annuelles d'iguanes capturés. Toutefois, la nature des difficultés rencontrées montre que des améliorations sont encore possibles sinon nécessaires pour optimiser l'efficacité de l'outil de conservation de l'Iguane des petites Antilles qu'est le Réseau de Veille Iguane sur les communes à enjeux. Les principaux axes d'amélioration identifiés à ce jour sur la base du fonctionnement actuel du Réseau peuvent ainsi être catégorisés selon les thématiques suivantes afin d'optimiser les perspectives d'efficacité pour l'avenir.

❖ Prévoir des **adaptations d'action pour les secteurs à forte recrudescence**

L'évolution des situations de signalement pour divers secteurs laissent à penser que le fonctionnement actuel du Réseau de Détection Précoce sous le format d'intervention sur signalement pourrait être moins adapté à ce jour. Des formats d'intervention différents pourraient ainsi être nécessaires ou plus efficaces.

Ainsi pour le secteur de Tartane à Trinité, ou des abords du Carrefour Market du François, des interventions groupées, de type « battues ponctuelles organisées » pourraient peut-être se révéler efficaces.

En ce qui concerne le bourg du Lorrain, une mobilisation plus active des agents du STIS et des services techniques ou Police Municipale pourraient permettre une plus grande pression d'observation et de capture.

Enfin, pour Ajoupa-Bouillon, une sensibilisation personnalisée en boîte aux lettres ou des Réunions ou Comité de surveillance de quartier pourraient favoriser la compréhension de la situation par les riverains, car régulièrement confrontés à des présences d'Iguanes des petites Antilles.

Reste à préciser si ces formats d'intervention rentrent ou pas dans le champ de fonctionnement du Réseau de Détection Précoce des Iguanes Communs pour le Nord de la Martinique et d'en étudier la faisabilité dans le cadre des moyens actuels du PNA Iguane.

❖ Poursuivre la **communication Grand Public**

En regard du déploiement du plan de communication du PNA Iguane par l'Agence CibleS en 2022, des retombées constatées et des points de renforcement ou de vigilance relevé à l'échéance de ce plan (COTEC 2022), il semble primordial de poursuivre des actions de sensibilisation actives vers le Grand Public. La nécessité de distinction entre les deux espèces d'Iguanes présentes en Martinique, la nature des enjeux de signalement des Iguanes communs sur le Nord Martinique, les modalités associées doivent être mieux diffusées et les acteurs locaux mieux identifiés, auprès de tous les publics. A ce titre, la simple mise à jour des supports de communication existant comme les flyers édités pour le PLIC devraient être réalisée pour ajout et communication du numéro unique. Des planches de sticker ou un tampon adapté avec le numéro unique pourraient par exemple permettre une mise à jour pour valoriser les stocks (ou autres supports) existants.

❖ Intégration des **centraux de régulation**

Suite aux recommandations émises en 2021-22, il reste toujours pertinent de réaliser une sensibilisation dédiée, centrée auprès des organes de régulation du STIS Martinique (CTR CODIS 972) et de la Gendarmerie Nationale. Les centres d'appels et de régulation de ces structures sont en effet

régulièrement sollicités par les particuliers, qui n'ont pas forcément connaissance du numéro unique Iguane, et doivent être en mesure de renseigner correctement les appelants. Il faudrait qu'ils aient connaissance de l'organisation et fonctionnement des réseaux de veille des Zones PNA et PLIC, ou puissent *a minima* réorienter les appelants vers le numéro unique.

Une sensibilisation aux enjeux du risque Iguane commun en Martinique et un maintien régulier de cette connaissance auprès de ces organes permettra une meilleure prise en charge des signalements hors numéro unique Iguane, limitera l'occurrence de tentatives de captures non effectives par les membres du Réseau, car réalisées *a posteriori*, et limiter par exemple des comportements de déplacement d'iguanes rayés de la Zone PLIC en Zone PNA.

Dans cette optique, une tentative de création d'un groupe interne au STIS Martinique de membres du Réseau de Veille Iguane a été initié au deuxième trimestre 2022 par des membres formés, sous l'impulsion de Mr Victor JACQUOT. Aucune finalisation ne nous a été remontée à ce jour. Reste que le rassemblement des membres du Réseau de Veille appartenant au STIS Martinique au sein d'une entité interne qui leur assure représentation et visibilité auprès de leurs services seraient un outil intéressant.

❖ **Importance de l'urgence du signalement** lors de l'observation

Les résultats des interventions réalisées cette année montrent que dans les cas où le signalement a été reçu alors que l'observation de l'animal était toujours en cours, les membres dépêchés sur place ont pu systématiquement capturer l'animal (13 cas sur les 19 captures, les 6 restants ayant été capturés par les appelants avant le signalement). A contrario, tous les cas de non observation ou de non capture malgré le passage d'un, ou plusieurs, membres du Réseau sur le site de signalement concernent des signalements réalisés *a posteriori*, c'est-à-dire que les animaux avaient été observés plusieurs heures, voire jours, avant l'appel.

Afin d'optimiser l'efficacité des actions du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, il est important d'insister sur le caractère d'urgence du signalement en cas d'observation lors de la communication grand public réalisée.

❖ **Poursuivre / Renouveler la sensibilisation des opérateurs** sur secteurs à enjeux

Suite à la recrudescence de signalements sur le pourtour littoral aux abords de l'îlet Chancel, la pression du risque d'embarquement fortuit d'un IC à bord d'une embarcation débarquant à Chancel est en forte augmentation. Un cas de signalement d'IC potentiel a d'ailleurs été reporté en avril 2022, mobilisant Wilfrid BELHUMEUR pour une reconnaissance sur l'îlet plusieurs heures après le signalement. La conclusion avait été orientée sur une confusion très probable des appelants pour un très gros mâle IPA aux abords du débarcadère de Mr BALLY.

Les dernières actions dédiées de sensibilisation des acteurs et opérateurs utilisant l'îlet Chancel ont eu lieu en 2020, notamment avec les actions du projet SIPAM de la SEPANMAR, puis de façons épisodiques au gré des passages de membres du Réseau de Veille sur le secteur. L'augmentation des activités touristiques et de plaisance et la multiplication des signalements d'iguanes laissent à penser qu'il serait pertinent de sensibiliser de nouveaux l'ensemble des acteurs et opérateurs intervenant autour et sur l'îlet Chancel, sur les communes du Robert et du François.

De la même façon, l'augmentation d'occurrence de signalements sur les massifs forestiers hébergeant encore l'Iguane des petites Antilles (Ajoupa-Bouillon, Lorrain, Prêcheur, Grand'Rivière, ...) montre qu'il serait nécessaire de développer des partenariats de sensibilisation et observation auprès des acteurs ou opérateurs qui parcourent ces territoires. Ainsi, malgré les difficultés de contact rencontrées

jusqu'à ce jour avec les associations de randonnées, la sensibilisation des randonneurs pourrait permettre une remontée d'information de présence IPA ou IC particulièrement valorisable pour le fonctionnement du Réseau de Veille, et du PNA dans une plus large mesure. Il en va de même pour la sensibilisation des éventuels opérateurs touristiques de ces secteurs, comme les organismes de canyoning, découverte nature, pêcheurs fréquentant les plages du Nord, ...).

❖ Poursuivre / Renouveler la **sensibilisation des élus et personnels municipaux**

Les retours d'expérience infructueux constatés depuis 2021 auprès des municipalités et EPCI témoignent de la nécessité de maintenir une certaine pression de sensibilisation des élus et des personnels municipaux. Ils sont en effet des acteurs primordiaux des territoires concernés par le risque Iguane commun en Zone PNA, sont souvent engagés au sein du Réseau de Veille via les personnels formés et habilités, et demeurent un maillon essentiel pour la réussite de signalements efficaces.

Une communication dédiée, pérenne au long de l'année et valorisant les outils existants (Numéro Unique, Fiches Réflexes, Réseau, Supports, ...) permettrait une circulation efficace de l'information, une appropriation et valorisation du patrimoine local ainsi qu'un meilleur impact de signalements et de leur prise en charge.

❖ **Points de collecte** pour la gestion post-capture

Au regard des difficultés de gestion des IC une fois capturés, la finalisation qui est en cours de points de collecte en côte Atlantique permettra indéniablement de faciliter le travail des membres du Réseau de Veille Iguane. La vigilance apportée sur la logistique, l'accès et la disponibilité du site seront la clef pour un fonctionnement efficient. Les points de collecte permettront par ailleurs de limiter la circulation des sacs de contention puisque les membres réalisant la mise à mort et le dépôt de la dépouille pourront garder leur sac vide pour une prochaine intervention.

❖ Améliorer la **vigilance pour la saisie des comptes-rendus** de capture

Grâce au dynamisme de communication interne du Réseau de Veille, la quasi-totalité des données de capture et de traitement des iguanes mis à mort a pu être collectée et intégrée dans la base de données de suivi. Toutefois, malgré la mise à disposition systématique des versions imprimables ou dématérialisées de la Fiche d'intervention, de nombreux comptes-rendus ont été transmis de façon informelle, par messages WhatsApp ou autre, et deux non transmis.

L'animation PNA et la Coordination du Réseau de Veille devront chercher à mettre en œuvre une plus grande rigueur dans le format de la remontée des données de capture, afin d'en assurer la qualité mais également d'en sécuriser la saisie et l'archivage.

❖ Poursuite du **recrutement**

Le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique compte à l'heure actuelle plus de 70 membres pour couvrir le territoire de 13 communes en Zone PNA. Si certains membres permettent une couverture large de par le caractère itinérant de leurs fonctions (Agents animaux divaguant Cap Nord, Services de Secours, Agents de mairie résidant sur d'autres communes, etc.), certains agents évoluent dans leurs fonctions et des départs peuvent avoir lieu. Il reste également encore des territoires sur lesquels il serait pertinent de chercher à recruter de nouveaux membres, comme sur les communes de Grand Rivière, Basse-pointe, ou Sainte-Marie.

De même, l'élargissement de la possibilité d'habilitation à des structures privées pourrait être un atout intéressant pour permettre d'augmenter la couverture et l'efficacité du Réseau de Veille Iguane. Ainsi, les entreprises de découverte de la nature, type Kayakistes ou opérateurs touristiques de l'îlet Chancel, sont par exemple des acteurs du territoire parmi lesquels former et équiper un membre pourrait se relever pertinent pour augmenter l'efficacité du Réseau de Veille. Ces actions pourraient se coupler aux actions de sensibilisation évoquées plus haut.

Le recrutement de nouveaux membres permettrait également la dilution de la charge d'intervention sur un nombre plus important de membres actifs (20 membres actifs pour l'année 2022-23).

6. Bibliographie

Angin B., Ardops Environnement, 2018. Plan National d'Actions pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles, *Iguana delicatissima*, 2018-2022. 67p.

Duporge N., 2022- Rapport d'activité 2021-2022 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 23p + annexes

2013 - Arrêté préfectoral n°2013189-0013 du 8 juillet 2013 autorisant la capture et la destruction d'espèces animales exotiques envahissantes en Martinique

2019 - Arrêté préfectoral n°R02-2019-03-13-003 du 13 mars 2019 portant autorisation de capturer - marquer - relâcher, perturber intentionnellement, détenir temporairement, manipuler des Iguanes des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) sur tout le territoire de la Martinique

2021 – Compte-rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°3 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA).

2021 – Compte-rendu du 3ème Comité de Pilotage du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA) 2018-2022

7. Annexes

- Annexe I : Outils de fonctionnement du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique – Annuaire, Fiche Réflexe, CR de capture Zone PNA
- Annexe II : Fiche dématérialisée de Compte-rendu de Capture pour le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique – Zone PNA
- Annexe III : Feuilles d'émargement pour validation de l'habilitation à la capture et mise à mort des Iguanes communs dans le cadre du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique
- Annexe IV : Base de données du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique
- Annexe V : Présentation du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique à l'ISG Meeting 2022